

Ebola - Une nouvelle épidémie en République Démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda

Le 15 mai 2026, la République démocratique du Congo a déclaré la 17^e épidémie de la maladie à virus Ebola dans la province d'Ituri, à la suite de cas confirmés dus à la souche Bundibugyo, pour laquelle il n'existe actuellement ni vaccin homologué ni traitement spécifique. Le 17 mai 2026, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré une [urgence de santé publique de portée internationale](#), permettant le renforcement de la coordination internationale en matière de surveillance et de prévention. [Au 2 juin](#), 363 cas confirmés dont 62 décès ont été rapportés dans trois régions de la RDC (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) et 15 cas confirmés dont un décès ont été rapportés en Ouganda. Compte tenu de toutes les informations disponibles et des incertitudes entourant cette épidémie, [l'ECDC estime le risque d'infection pour les personnes d'Europe résidant dans les zones touchées ou s'y rendant comme étant faible](#). Pour les personnes résidant en Europe, le risque d'infection est jugé comme étant très faible, compte tenu de la très faible probabilité d'importation et de transmission secondaire. Cette évaluation du risque sera revue dès que de nouvelles informations seront disponibles. La nouvelle [procédure Ebola](#) est disponible en ligne sur le site web du SPF Santé Publique, ainsi que la [fiche MATRA sur la maladie à virus Ebola](#). Tout cas suspect d'Ebola doit également être signalé immédiatement aux autorités régionales de santé, afin que, après une évaluation des risques, le transport en toute sécurité d'un cas suspect vers une unité d'isolement de haut niveau (HLIU) (UZA ou CHU Saint-Pierre, Bruxelles) puisse être organisé.

Hantavirus – Epidémie d'hantavirus (Andes virus) sur un bateau de croisière

Le 2 mai 2026, l'OMS a été notifiée de cas de maladies respiratoires graves à bord du M/V Hondius, un bateau de croisière hollandais avec 149 personnes à bord (88 passagers et 61 membres d'équipage) de 23 nationalités différentes dont neuf Européens. Le navire effectuait une croisière dans l'Atlantique Sud après avoir quitté l'Argentine le 1er avril et faisait route vers le Cap-Vert. Le 10 mai, le bateau de croisière est arrivé à Ténérife, dans les îles Canaries, où 122 personnes ont débarqué du navire et ont été rapatriées. Des vols d'évacuation pour l'Europe ont été assurés par les Pays-Bas, l'Espagne, la France, l'Irlande et la Grèce et par le Royaume-Uni, la Turquie, le Canada, les États-Unis et l'Australie pour les non-Européens. Ces personnes sont actuellement en quarantaine et prises en charge dans leur pays respectif. Au 27 mai, un total de 13 cas, dont trois décès, ont été signalés (taux de létalité de 23 %). Onze cas ont été confirmés en laboratoire comme étant des infections par le virus Andes (ANDV), et deux sont des cas probables. Ce type de hantavirus n'est pas présent en Europe, mais on le trouve en Amérique du Sud. Le virus Andes se transmet généralement par contact avec les excréments de rongeurs infectés. Contrairement à d'autres hantavirus, le virus Andes peut toutefois également se transmettre d'une personne à l'autre après un contact très étroit. Le virus peut provoquer un syndrome cardiopulmonaire grave, caractérisé par une insuffisance respiratoire à progression rapide et un taux de mortalité élevé. Compte tenu de la longue période d'incubation pouvant aller jusqu'à six semaines, il n'est pas surprenant que des cas continuent d'être signalés jusqu'à la fin des six semaines suivant la dernière exposition. L'ECDC et l'OMS ont évalué le risque de cet événement pour la population mondiale comme étant très faible. Ils continueront de surveiller la situation épidémiologique et de mettre à jour l'évaluation des risques si nécessaire. Pour plus d'information sur cette épidémie et l'accès aux différents documents (FAQ, factsheet, risk assessment, etc..) voir [ici](#).

Toxine céréulide – Rappel de produits nutritionnels pour nourrissons – Mise à jour

Dans les Flash de [février](#) et [mars](#), nous avons fait état d'un rappel de laits en poudre pour nourrissons dans plusieurs pays d'Europe, après la détection de céréulide, une toxine produite par le *Bacillus cereus*. Dans ce Flash, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que, ces dernières semaines, des lots de lait concernés par ces précédents rappels ont été mis sur le marché, comme l'indiquent les communiqués de presse de [l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire](#) (AFSCA) les [13](#) et [20 mai](#). Il ne s'agit donc pas d'un nouveau problème ni de nouvelles contaminations. En outre, l'AFSCA poursuit son enquête approfondie de traçabilité et [l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé](#) (AFMPS) a demandé aux pharmacies d'effectuer des contrôles supplémentaires afin de s'assurer que les produits rappelés ne soient plus mis en vente. La liste complète des lots concernés par le rappel est consultable [ici](#). Le [laboratoire de toxicologie de Sciensano](#) reste disponible pour détecter la céréulide, tant dans des échantillons humains que dans du lait en poudre, conformément à une stratégie de test définie au niveau national et après consultation avec [Vivalis](#).

Moustiques - La saison du moustique tigre commence : vous en voyez un ? Signalez-le !

La saison des moustiques débute, les citoyens sont donc invités à signaler toute observation du moustique tigre (*Aedes albopictus*) via la plateforme [www.Surveillancemoustiques.be](#). La surveillance du moustique tigre permet de savoir où ces moustiques sont présents en Belgique afin que les autorités puissent mettre en place des mesures pour éviter leur propagation et ainsi prévenir à l'avenir une transmission locale de la dengue, du chikungunya et du zika. En 2025, des moustiques tigres ont été signalés par des citoyens dans dix communes de Belgique, dont cinq étaient de nouvelles communes où le moustique tigre n'avait encore jamais été observé (Heusden (Destelbergen), Kortenberg, Zaventem, Etterbeek, et Watermael-Boitsfort). En plus des signalements citoyens, des inspections de terrain Newsletter éditée par le Service Médecine préventive et gestion des risques socio-sanitaires de Vivalis, en collaboration avec Sciensano.

ont confirmé que le moustique tigre hiverne à Saint-Josse-ten-Noode, Wijnegem et Hoegaarden portant à huit le nombre de communes où le moustique tigre commence à s'établir localement en Belgique (l'hivernation avait été confirmée à Ath, Kessel-Lo, Puurs-Sint-Amands, Wilrijk et Lebbeke les années précédentes). Vous trouverez plus de détails sur les résultats de la surveillance [ici](#). La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies infectieuses à déclaration obligatoire en région de Bruxelles capitale, il est important de signaler les cas confirmés en temps utile à [Vivalis](#) afin de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle si nécessaire.